



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 18 MARS

N°2019-18

L'an deux mille dix neuf et le lundi 18 mars à 17 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 6/03/2019

Date d’Affichage : 6/03/2019

PRESENTS : M. Géry WIBAUX, Mme Anne-Marie BRUNET, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIERE, Mme Nathalie FILLATRE, M. Alexandre FRESNEAU, Mme Nathalie VILLAUMÉ, M. Thierry ANDRAULT, Mme Florence GUILLEMOTO, Mme Christelle PREVOST.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Stéphanie PENOT donne pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO,
Mme Renée GRUZ donne pouvoir à M. Géry WIBAUX,
M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à M. Alain BESNAULT,
M. Loïc CHATILLON

SECRÉTAIRE : Mme Nathalie VILLAUME,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 3 pouvoirs

Objet de la délibération : 2019-18 : demande de subvention pour la création d'un parking de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un nouveau parking pour la salle des fêtes. L'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet étant réalisée, le dossier peut avancer.

Les honoraires de la maîtrise d'œuvre et du géomètre ainsi que le montant des devis des travaux, s'élèvent à environ 76 700 €.

Afin de financer, en partie, cette réalisation, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de demander la subvention ACTIV, volet 3 au Conseil Départemental.

Cette subvention d'un montant de 21 800€ prendrait en charge 28 % du montant total des travaux.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution de cette subvention.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le

Le Maire,

Géry WIBAUX



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le :
Et publication ou notification le :

AR PREFECTURE

086-218601862-20190318-D2019_18B-DE
Regu le 20/03/2019